Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole

Spécialité « Maréchal-ferrant »
Épreuves E4.1 et E4.2

Extrait de la note de service DGER/SDPFE/N2016-712 du 8 septembre 2016

Objet : modification de la définition de l'épreuve professionnelle E4 pour tous les candidats au certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAP agricole) de la spécialité « maréchal-ferrant », de la note de service DGER/SDPFE/2016-152 du 23/02/2016.

Qui modifie la note de service DGER/SDPFE/N2016-152 du 23 février 2016

Objet : modalités de mise en œuvre des épreuves professionnelles E4, E5, E6 et E7 pour tous les candidats au certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAP agricole) de la spécialité « maréchal-ferrant ».

Épreuve Professionnelle E4

L'épreuve ponctuelle terminale E4 valide la capacité CP4 « Réaliser des travaux de maréchalerie ».

Elle est affectée du coefficient 6 et se compose de 2 parties d'épreuves indépendantes que le candidat devra passer successivement. La première partie porte sur le ferrage. La seconde partie porte sur le forgeage.

Épreuve de ferrage E4.1	
Forme	*L'épreuve est organisée à partir d'une situation d'évaluation la plus proche possible d'une situation professionnelle rencontrée par les maréchaux-ferrant dans le cadre de l'exercice courant de leur activité.* *Le candidat tire au sort un poste de travail et un cheval parmi les équidés disponibles. Ces derniers, mis à disposition par l'établissement centre d'examen, doivent présenter une ferrure à renouveler, ou si les chevaux sont à pied nu, ils doivent avoir suffisamment de corne pour permettre un travail de ferrure.* *La préparation du cheval, les premiers constats sur l'animal non déferré ne font pas partie de la durée de l'épreuve. Cependant, pendant ce laps de temps le candidat peut prendre en note les premiers éléments d'analyse pouvant lui être utiles pour la présentation au jury du cheval et du travail à réaliser.* *Durant cette phase, les membres du jury doivent rester vigilants quant à l'activité du candidat notamment quant au respect des règles de sécurité au moment du premier passage sous le cheval qu'il ne connaît pas.* *Déroulement de l'épreuve* *Le candidat dispose de 5 minutes pour présenter rapidement le cheval au jury et préciser l'objectif du travail à réaliser au regard du constat qu'il a dressé.* ***Le candidat dispose dès lors de 1 heure 30 pour intervenir sur l'ensemble des pieds du cheval support de l'épreuve.*** *Durant cette phase de travail, le parage est évalué avant les incrustations de pinçons et avant que les fers ne soient portés à chaud. L'ajustage est contrôlé avant le brochage. Si la réalisation de ces opérations est de nature à nuire à l'intégrité du cheval, voire à sa*

	locomotion, le jury incitera le candidat à corriger son ajustage avant de brocher. *Au terme de la durée impartie pour son intervention sur le cheval, le candidat rend compte au jury du travail opéré par un commentaire de 5 minutes maximum. …/…* ***La durée totale de l'épreuve de ferrage est de 1 heure 40 par candidat** (5 minutes de présentation, 1 heure 30 d'intervention et 5 minutes de bilan). Passé ce temps, le candidat a l'obligation de terminer le travail commencé avec ou sans assistance d'un membre du jury.* *Remarques* *Si pour des motifs quelconques, le candidat attend le passage du jury pour poursuivre son travail, ce dernier se verra créditer d'un délai supplémentaire d'épreuve égal au temps d'attente.* *Tout au long de l'épreuve le jury peut interrompre les opérations si les conditions de sécurité pour le candidat ou le cheval ne sont plus réunies. Le candidat est alors évalué sur le travail réalisé au moment de l'arrêt.* *Organisation pratique* ***Le candidat apporte l'outillage personnel (en état de fonctionnement) nécessaire au déroulement de l'épreuve**, à l'exception de l'enclume, l'étau, le matériel de chauffe, le matériel électrique nécessaire à la finition des fers mécaniques.* ***Le candidat sera impérativement pourvu d'équipements de protection individuels (EPI)** en bon état (chaussures de sécurité, lunettes, tablier), les protections auditives type bouchons d'oreilles étant mises à disposition par le centre d'épreuve.* *Un candidat qui ne dispose pas, ou qui ne porte pas ses équipements (ou avec des équipements en mauvais état) **ne sera pas admis à présenter l'épreuve.*** *Le centre d'épreuve :* *– met à disposition une cavalerie adaptée tant en nombre qu'en termes de caractéristiques (on évitera les poneys ou les chevaux de trait) au regard du travail à réaliser,* *– fournit le matériel de chauffe, ici des forges à gaz afin de coller au maximum aux conditions professionnelles de réalisation du ferrage,* *– fournit les fers et les clous (deux marques de fers et de clous),* *– fournit les protections auditives type bouchons d'oreilles.*
Évaluation	*L'évaluation du candidat est réalisée grâce à la grille critériée nationale* *sur le travail effectué pendant le temps imparti.* *Les examinateurs sont :* *– un enseignant de sciences et techniques professionnelles (STP),* *– un professionnel inscrit à la chambre des métiers.* *L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve. Toutefois, deux examinateurs au moins doivent être présents pour l'épreuve.*

Épreuve de forgeage E4.2	
Forme	*L'épreuve consiste à forger quatre fers ordinaires pour un cheval, sur la base d'un modèle défini aux cotes d'un pied ordinaire.* *Le choix de la technique de forgeage reste à l'initiative du candidat ; les forges et les moyens de chauffe sont ceux qui sont disponibles sur le centre d'épreuve.* *Organisation pratique* ***Le candidat apporte l'outillage personnel (en état de fonctionnement) nécessaire au déroulement de l'épreuve,*** *à l'exception de l'enclume, l'étau, le matériel de chauffe, le matériel électrique éventuellement nécessaire.* ***Le candidat sera impérativement pourvu d'équipements de protection individuels (EPI)*** *en bon état (chaussures de sécurité, lunettes, tablier), les protections auditives type bouchons d'oreilles étant mises à disposition par le centre d'épreuve.* *Un candidat qui ne dispose pas, ou qui ne porte pas ses équipements (ou avec des équipements en mauvais état)* ***n'est pas admis à présenter l'épreuve.*** *Le centre d'épreuve :* *– met à disposition les installations et le matériel nécessaire à l'épreuve,* *– fournit le matériel de chauffe,* *– fournit les lopins de fer et toute autre matière première nécessaire,* *– fournit les protections auditives type bouchons d'oreilles.* *L'épreuve de forgeage dure 1 heure 30 pendant laquelle le candidat est tenu de préparer son travail, de le réaliser et de le commenter.*
	L'évaluation du candidat est réalisée grâce à la grille critériée nationale *sur le travail effectué pendant le temps imparti.* *Les examinateurs sont :* *– un enseignant de techniques de maréchalerie,* *– un professionnel inscrit à la chambre des métiers.* *L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve. Toutefois, deux examinateurs au moins doiven être présents pour l'épreuve.*

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.